



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 FEVRIER 2022

COMPTE RENDU INTEGRAL

Affiché en exécution de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le quatre février deux mille vingt-deux à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la Présidence de Madame Liliane LUGOL, Maire de LALBENQUE.

Etaient présents : BASTIT Marion, CHARONNAT Serge, COQUOIN Magali, CROUZET Mathieu, DELPECH Marie, DOLO Stéphane, LEZOURET-CONQUET Myriam, LONJOU Charles, MARZIN Jacques, NODARI Sébastien, PAGES-GRATADOUR Sylvie, REBIERE Catherine, ROCHE Marie-Joëlle, ROUSSEAU Paméla, SUDRES Philippe.

Etaient absents excusés : Guillaume BISMES a donné procuration à Marie DELPECH, Kévin DELON a donné procuration à Serge CHARONNAT et Géraldine MOLES a donné procuration à Stéphane DOLO.

Monsieur Mathieu CROUZET est désigné secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 Service périscolaire : validation du PEDT (projet éducatif territorial)**
- 2 Levée de réserve d'une parcelle de terrain classée en emplacement réservé dans le PLU**
- 3 Mission de diagnostic pour la conservation et la mise en valeur de l'église ST QUIRIN : plan de financement**
- 4 Questions diverses**

Madame le Maire désigne Mathieu CROUZET comme secrétaire de séance.

Madame le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 14 janvier 2022, en vue de son approbation.

Aucune observation n'est faite et le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Information sur la décision prise depuis la dernière séance :

2022-02 : je vous propose pour le financement des besoins de trésorerie :

- de contracter au nom de la Commune, un concours bancaire auprès du **CREDIT AGRICOLE NORD MIDI PYRENEES** dans les conditions suivantes :
- Montant de l'emprunt : **150 000 €**
- Durée : 12 mois in fine
- Taux variable : E3M + 0.80 %
- Intérêts : Mensuels
- Capital : in fine
- Commission d'engagement : 300 €
- Tirages et remboursements effectués sans frais

Point sur les activités de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne :

Mme Liliane LUGOL laisse la parole à Jacques MARZIN, Vice - Président à la CCPLL.

L'information de ce jour porte sur le nouveau service instructeur au niveau de la communauté de communes

Budget

- Vous savez que la DTT du Lot a décidé en 2021 d'arrêter d'assurer l'instruction des actes d'urbanisme. Elle assurait cette fonction gratuitement. Le législateur a en effet prévu le transfert de cette fonction aux collectivités territoriales, sans prévoir de transferts financiers pour l'assurer ;
- Les communes de la CCPLL ont donc décidé de reprendre cette compétence ensemble. La communauté de Commune organise le service, en subventionne une petite partie, mais l'essentiel du coût reste à la charge des communes. Au vu des activités des années précédentes, le budget estimé pour cette année 2022 est d'environ 18 000 euros pour Lalbenque. Vous comprendrez donc que l'augmentation de la taxe d'aménagement permettra de soulager d'autres lignes budgétaires pour pouvoir assumer cette nouvelle charge.

Convention

- Une convention sera signée entre la mairie et la Communauté de Communes. Trois principes fondamentaux la régissent
 - la responsabilité des actes d'urbanismes continue de relever de la Maire de Lalbenque ;
 - tout échange entre les pétitionnaires (les demandeurs d'actes d'urbanisme) avec le service instructeur se fera en présence d'un élu ou d'un salarié de la municipalité concernée, afin d'assurer la bonne circulation des informations entre les parties ;
 - l'instruction se fera en référence avec les documents d'urbanisme que nous avons ou allons définir ensemble à la Communauté de Communes
 - les documents existants : projet de territoire, PADD, PCAET
 - les documents en cours de finalisation : zonage et règlement du PLUi

Je remercie Bertrand Gourand pour les informations suivantes qu'il m'a transmises et qui concernent la concrétisation de ce service :

- Les locaux à Montdoumerc sont maintenant opérationnels
- Le recrutement des instructrices est maintenant terminé, et les agents opérationnels :
 - 17 janvier, l'instructrice plus spécialement chargée du Quercy Blanc a pris ses fonctions
 - Cela a été le tour ce 01 février, de l'instructrice plus spécialement chargée de notre communauté de communes
- Le nouveau logiciel qui permet la dématérialisation du processus et qui implique une phase transitoire de passage d'un système tout papier à un système numérique
 - Les formations des secrétaires de mairie et ou des chargés de l'urbanisme sont en cours et sont + ou moins avancées.
 - La connexion numérique avec les partenaires (réseaux d'eau, d'électricité, d'assainissement ...) : n'est pas encore opérationnelle.

Nous espérons que cette nouvelle organisation permettra de traiter de manière fluide les demandes d'actes d'urbanisme, dont nous avons maintenant la charge financière.

ORDRE DU JOUR

1 Service périscolaire : validation du PEDT (projet éducatif territorial)

Le PEDT est un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant. C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. En effet, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir être.

Les collectivités signataires d'un PEDT et déclarant au moins un accueil de loisirs périscolaires peuvent bénéficier d'un cadre réglementaire adapté pour les accueils de loisirs périscolaires :

- **un taux d'encadrement plus souple (un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans au lieu de 10, un animateur pour 18 enfants au lieu de 14) ;**
- **la possibilité d'inclure les intervenants ponctuels dans le calcul du taux d'encadrement.**
- **la continuité du partenariat financier existant entre la CAF avec la PSO (prestation de service ordinaire) et le CEJ (contrat enfance jeunesse) qui sera englobé dans la convention territoriale globale, soit un financement actuel d'environ 75 000 €/an.**

Pour rappel, le coût du service périscolaire de la commune est de 150 000 € par an.

Sébastien NODARI, vice-président de la commission affaires scolaires a proposé l'actualisation du PEDT 2018-2021 établi en 2018.

Un comité de pilotage s'est constitué et réunit en séance de travail le lundi 17/01/2022 et a étudié le projet.

Xavier THURIES, Chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports à la direction des services départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) l'a validé et propose une convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial.

Cette convention vous est fournie, les objectifs du projet éducatif territorial sont les suivants :

- **Assurer la sécurité affective, morale et physique des enfants,**
- **Prendre en compte les besoins des enfants en fonction de leur âge,**
- **Participer au développement des compétences sociales des enfants,**
- **Favoriser l'inclusion,**
- **Soutenir la parentalité et le lien parents/enfants**
- **Favoriser l'ouverture culturelle, sportive et artistique,**
- **Proposer des projets éco-citoyens afin de sensibiliser les enfants à l'environnement dès le plus jeune âge,**
- **Promouvoir l'égalité des filles/garçons**

Ce projet éducatif territorial est en partenariat avec la CAF, le DSDEN, la Préfecture et la mairie.

Cet engagement est établi pour 3 ans avec un effet rétroactif au 01/09/2021.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité le projet de PEDT pour la période 2021-2024 et autorise Madame le Maire à signer la convention relative à la mise en place d'un PEDT.

2 Levée de réserve d'une parcelle de terrain classée en emplacement réservé dans le PLU

Madame le Maire rappelle que lors de l'élaboration du PLU, des emplacements réservés ont été positionnés sur la commune à raison de 12.

Lors du conseil municipal du 1/10/2021, nous avons délibéré et autorisé à l'unanimité la levée de réserve de la parcelle de terrain classée en emplacement réservé « AC 165 à Emeliès ».

La propriétaire de la parcelle AC 165 à Emeliès l'a vendu et le nouveau propriétaire doit effectuer la même démarche envers la collectivité. Nous avons reçu sa demande de mise en demeure le 12/01/2022. Cet emplacement réservé de la commune est le n° 3.1 « espace public à caractère social » de 30 m² dont le numéro de parcelle est AC n° 54. Il s'agit d'un emplacement « espace public à caractère social ».

Pour rappel, la commune n'a pas de projet sur cet emplacement réservé ni aujourd'hui, ni demain.

Au niveau des modalités, seule une modification du PLU peut définitivement supprimer un emplacement réservé. Mais il y a une alternative possible, il s'agit du droit de délaissement exercé par le propriétaire, il doit en faire la demande.

Suite à cette sollicitation, je vous propose de lever la réserve sur le terrain appartenant à la commune de Lalbenque cadastré section AC n° 54 (AC 165) lieu-dit Emeliès d'une superficie de 30 m².

Après examen et délibération, l'assemblée décide à l'unanimité de lever la réserve sur le terrain cadastré section AC n° 54 au lieu-dit Emeliès d'une superficie de 30 m².

3 Mission de diagnostic pour la conservation et la mise en valeur de l'église ST QUIRIN : plan de financement

L'église ST QUIRIN est un monument historique inscrit en date du 21/10/1925, depuis 1990-1991, il a été fait plusieurs tranches de travaux. Les derniers travaux en date sont la restauration intérieure des chapelles, l'évacuation des fientes du clocher et la pose de filet de protection et en 2021 : une réfection importante de la toiture.

En août 2019, une visite du site avait été faite en présence de Mme VIDAL de la DRAC et Mme CASSAN du Département, l'ancienne municipalité avait souhaité une continuité de restauration de cet édifice.

Il a été réalisé un certain nombre de travaux à l'intérieur, mais on souhaite s'assurer que le bâtiment est sain dans sa globalité.

Il faut donc actualiser l'étude diagnostic qui a été réalisée en 2005 par l'architecte du patrimoine Mme Gaëlle DUCHENE.

Je vous sollicite pour m'autoriser à consulter des architectes du patrimoine dans le but de réactualiser ce diagnostic.

Après réception des devis, je ne manquerai pas de vous en informer.

Il sera nécessaire dans un deuxième temps de dresser un plan de financement pour réaliser ce diagnostic.

Après examen et délibération, l'assemblée autorise à l'unanimité Madame le Maire à poursuivre cette mise en valeur de l'église ST QUIRIN et de consulter un architecte du patrimoine pour une réactualisation du diagnostic.

4 Questions diverses

Assurance du personnel de la collectivité avec la CNP Assurance et en collaboration avec le CDG46 :

Le centre de gestion du Lot actualise pour 2022 sa convention de gestion pour l'aide et l'assistance aux contrats d'assurance statutaire. **Après en avoir délibéré, l'assemblée valide à l'unanimité l'autorisation à donner à Madame le Maire pour signer cette convention.**

Tour de France 2022 dans le Lot :

Le Département nous a adressé par courrier le 31/01/2022, une information selon laquelle, une nouvelle aide a été créée pour les animations liées au passage du Tour de France.

Le Tour de France va passer sur le Département les 22 et 23 juillet 2022, avec arrivée le vendredi 22/07 au soir à Cahors, et départ le 23/07 au matin de Lacapelle-Marival avec l'arrivée à Rocamadour.

Pour cela, le Département a voté une enveloppe exceptionnelle pour aider financièrement la mise en place d'animations liées au passage du Tour de France.

Un soutien couvrant 80 % d'une dépense éligible comprise entre 500 et 5 000 €.

Cette enveloppe s'adresse :

*aux structures de droit privé (associations, entreprises, etc...)

*aux structures de droit public (collectivités, commune, EPCI, établissements publics).

Ce soutien portera soit sur l'organisation d'une manifestation, soit indirectement via la promotion de la pratique du vélo sous toutes ses formes et auprès de tous les publics.

Valorisation du vélo, promotion des mobilités douces.

Il y aura des animations pour le 23/03/2022 : 100 jours avant l'accueil du tour, les 28 et 29/05/2022 : le week-end de la fête du Tour.

Cette information sera communiquée à l'ensemble des associations du village.

Philippe SUDRES, Charles LONJOU et Sébastien NODARI en font écho. Il s'agit d'une belle initiative et une grande chance pour le Département d'accueillir le Tour cette année sur 2 étapes.

Stéphane DOLO intervient pour plusieurs questions :

*Tout d'abord, l'ensemble des élus a été destinataire d'un questionnaire sur le PLUi reçu le mardi 25/01 et à retourner pour le jeudi 27/01. Il trouve que le délai était très court.

Jacques MARZIN s'excuse pour ce délai, mais le traitement à la communauté de communes est en cours et vous pouvez encore le remplir et l'envoyer, il sera traité.

Liliane LUGOL indique que la réunion du jeudi 27/01 a été très intéressante sur ce sujet et il y a eu de nombreux retours.

*Ensuite, il indique que plusieurs communes s'organisent pour faire des achats groupés de gaz, de bois, etc... pour leurs administrés. Il demande si on peut y réfléchir. Madame le Maire indique qu'il faudra fixer un jour pour en parler.

*Autre interrogation de Monsieur Stéphane DOLO concernant l'avancement du chantier du théâtre de verdure à l'arrière de l'église ST QUIRIN.

Liliane LUGOL indique qu'il a été fait le choix de retrouver un théâtre de verdure. La commune de Limogne possède une salle culturelle, avec une programmation annuelle avec la communauté de communes sur l'année scolaire.

On souhaiterait qu'il y ait une programmation durant l'été pour assurer la continuité, avec un espace plein air.

Stéphane DOLO demande si ce projet est sollicité par les habitants, est-ce que vous sollicitez une consultation citoyenne ? Il y a peu de demande pour ce genre d'infrastructure culturelle par rapport à une infrastructure avec 400 licenciés qui attendent un stade de foot.

Madame le Maire rend compte de l'avancement du dossier concernant l'aménagement des deux terrains au stade de Guiraudou. La situation est complexe entre maîtrise d'œuvre et avocat.

Catherine REBIERE indique qu'elle a vu le projet de réhabiliter du chemin pour se rendre à la gare de Fontanes.

Mme Liliane LUGOL indique que ce projet était indiqué dans leur programme. Quelques personnes avaient émis le souhait de se rendre à la gare à vélo, circuit de 3 kms. Il est envisagé de flécher ce chemin.

Jacques MARZIN indique que l'on accueille de plus en plus de personnes qui utilisent le train.

Le projet a un triple objectif : installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking, synergie entre la ligne de bus et le train, aménagement du chemin à mobilité douce, et parking aménagé avec parc à vélo fermé.

Catherine REBIERE s'interroge sur l'accès jusqu'à la gare en vélo.

Jacques MARZIN indique que les accès peuvent être aménagés. Ce dossier est à l'actualité et l'information sera faite.

Marie DELPECH informe l'assemblée sur le lancement du deuxième budget participatif et sur le planning. Un dépliant va être adressé aux administrés tout prochainement.

Etape 1 : un nouveau projet sera à déposer entre le 28 février et le 28 mars 2022.

Etape 2 : du 30 mars au 8 avril 2022 : étude des projets et de leur recevabilité.

Etape 3 : vote des Lalbenquois(es) du 14 au 28 mai 2022.

Etape 4 : le 4 juin annonce des lauréats.

Etape 5 : à partir de juin 2022 : réalisation des projets.

Catherine REBIERE demande si la mairie a bien reçu le courrier de l'association des Amis de Paillas sur le sujet de leur retour d'expérience du budget participatif 2021.

Madame le Maire informe que le courrier est arrivé ce jour et a été communiqué aux membres de la commission démocratie participative.

Magali COQUOIN indique qu'il y a un espace emploi avec affichage dans l'entrée de la mairie. Cet espace est vraiment un lien entre les entreprises et les demandeurs, afin qu'ils puissent dans la mesure du possible trouver un travail proche de leur lieu de vie. L'association Quercy contact, la mission locale, aident à cette dynamique, à ce lieu d'échanges.

Madame COQUOIN informe qu'une suite à une enquête de 1000 jeunes, il ressort le souhait de travailler dans une entreprise locale à taille humaine.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 30.

Le Maire

Signé

Liliane LUGOL.

Aucune observation n'est faite et le compte rendu est approuvé à la majorité avec une abstention celle de Géraldine MOLES (absente à cette réunion), à la séance du conseil municipal du 11 Mars 2022.